



FORMATION 125 CM³

PERMIS MOTO

PRÉ-REQUIS

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- Licence de circulation délivrée avant le 1^{er} avril 1958.

DURÉE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

ÂGE MINIMUM

17 ans

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

CONTACT :



09 55 52 48 33



opoint.drancy@gmail.com

LES ENJEUX DE LA FORMATION

- La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.
- Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.
- L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

ÉQUIVALENCES PERMIS B - PERMIS A1 : LES MODALITÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50 cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1^{er} mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm³.
- Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.
- Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).
- Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.
- Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.
- Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

LA DURÉE DE LA FORMATION

- 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

PROGRAMME : LA FORMATION PRATIQUE ET THÉORIQUE DE 7 HEURES EN DÉTAIL

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.



2 HEURES DE THÉORIE

- Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.
- La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chausses montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.
- Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.



2 HEURES DE PRATIQUE HORS CIRCULATION (« SUR PLATEAU »)

- Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables avant le départ : pneus, freins, éclairage, huile... L'élève apprend à maîtriser l'embrayage, le freinage et l'accélération ainsi qu'à connaître les commandes.
- Puis, les exercices se succèdent : slalom, freinages à allure lente ou plus soutenue, évitement d'un obstacle, cercle, figure en huit... L'élève est amené à maîtriser son véhicule à allure réduite comme plus élevée.
- L'objectif est de progresser dans la maîtrise du deux-roues motorisé, sans passager, et favoriser l'acquisition des automatismes.



3 HEURES DE PRATIQUE EN CIRCULATION

- Cette étape permet d'appliquer les connaissances acquises lors des deux premières phases de la formation. L'objectif est d'adopter un comportement sécuritaire en rapport avec les autres usagers de la route.
- L'analyse des situations de conduite rencontrées et l'observation des autres automobilistes ou motocyclistes permettent à l'élève d'adopter une conduite apaisée.
- Les itinéraires empruntés sont variés et adaptés à la circulation de la ville et de la campagne. La météo et l'état des routes sont pris en compte. C'est l'occasion d'échanger avec le formateur.



PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

- Avoir 17 ans
- Savoir lire et écrire la langue française
- Être titulaire d'un des permis cités dans les prérequis
- Avoir le permis B depuis au moins 2 ans (ou 1 mois avant la date anniversaire des 2 ans)



RÉSULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A1



ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc



SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



PERMIS B BOITE AUTOMATIQUE (BEA)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis B à embrayage automatique ou permis à boîte automatique autorise la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle mais avec obligatoirement un embrayage automatique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1) Une évaluation de départ

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

2) Une formation théorique

Lors de la formation théorique, communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des éléments concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

3) Une formation pratique

MAÎTRISER LE VÉHICULE dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite auto- nome, sûre et écono- mique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de fatigue au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'éco-conduite.
Regarder autour de soi et avvertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

DURÉE DE LA FORMATION

13 heures
(minimum légal obligatoire)

LIEU DE LA FORMATION

Drancy
Île-de-France

ÂGE MINIMUM

17 ans

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter



PUBLIC VISÉ

La formation au permis B à embrayage automatique s'adresse :

- À tout le monde et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement
- Aux personnes ayant des difficultés à manier une boîte de vitesse lors de leur apprentissage
- Aux personnes atteintes de certains handicaps physiques (ex : problème de mobilité au niveau de la jambe gauche)



PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir minimum 17 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR



RÉSULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B restreint à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique



ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscription dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc



SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



PERMIS B

DURÉE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

LIEU DE LA FORMATION

Drancy

Île-de-France

ÂGE MINIMUM

17 ans

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

CONTACT :

☎ 09 55 52 48 33

✉ opoint.drancy@gmail.com

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts – stationnement véhicule-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- Une formation pratique** :

MAÎTRISER LE VÉHICULE dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite auto- nome, sûre et écono- mique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de fatigue au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'éco-conduite.
Regarder autour de soi et avvertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		



PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

- Avoir 17 ans
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B



ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc



SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



PERMIS A1

PERMIS MOTO

PRÉ-REQUIS

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- Licence de circulation délivrée avant le 1er avril 1958.

DURÉE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

ÂGE MINIMUM

17 ans

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

LES ENJEUX DE LA FORMATION

- La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.
- Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.
- L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière nécessaires à la conduite d'une motocyclette légère.
- Développer les compétences indispensables pour être un conducteur sûr, responsable et respectueux des autres usagers de la route.
- Se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A1.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation au permis A1 comprend une partie théorique et une partie pratique. Elle se déroule sur au minimum 20 heures de conduite.

1) Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM)

Révision des thèmes du code de la route spécifiques aux deux-roues : la signalisation, les règles de circulation, les priorités, les intersections, les distances de sécurité, l'équipement du motard, les risques spécifiques, etc.

2) Une formation pratique : 20 heures de conduite minimum

La formation pratique se compose de trois types d'exercices :

MAÎTRISER LE VÉHICULE HORS CIRCULATION	APPREHENDER LA CIRCULATION	CIRCULER DANS DES CONDITIONS VARIÉES
• Vérifications, prise en main • Maniabilité à allure réduite • Équilibre et trajectoire • Freinage • Évitement d'obstacles • Allure réduite et allure plus élevée	• Départ et arrêt • Insertion, changement de direction • Franchissement d'intersections • Adaptation de l'allure • Positionnement sur la chaussée • Utilisation de la boîte de vitesses	• Conduite de jour et de nuit • Temps sec et conditions dégradées • Circulation en agglomération, sur route et autoroute • Comportement face aux autres usagers et aux imprévus

3) Examen et validation

L'examen du permis A1 comprend une épreuve théorique moto (ETM) et une épreuve pratique. La réussite à ces épreuves permet l'obtention du permis de conduire de la catégorie A1.

CONTACT :

09 55 52 48 33

opoint.drancy@gmail.com



PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

- Avoir 17 ans minimum
- Être titulaire de l'un des permis mentionnés dans la section pré-requis



RÉSULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A1



ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire aux examens théorique et pratique



SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



PERMIS A2

PERMIS MOTO

PRÉ-REQUIS

Pour se présenter à l'examen du permis A2, le candidat doit :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR.
- Être apte médicalement à la conduite de la catégorie A.

DURÉE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

ÂGE MINIMUM

18 ans

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

LES ENJEUX DE LA FORMATION

- La moto représente un véritable atout pour la mobilité et la liberté. Elle peut également être un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.
- Les conducteurs de deux-roues motorisés sont particulièrement vulnérables sur la route. L'éducation, la formation et le respect des règles sont essentiels.
- L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière nécessaires à la conduite d'une motocyclette.
- Développer les compétences indispensables pour être un conducteur autonome, responsable et respectueux des autres usagers de la route.
- Se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation au permis A2 comprend une partie théorique et une partie pratique. Elle se déroule sur au minimum 20 heures de conduite.

1) Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM)

Révision des thèmes du code de la route spécifiques aux deux-roues : la signalisation, les règles de circulation, les priorités, les intersections, les distances de sécurité, l'équipement du motard, les risques spécifiques, etc.

2) Une formation pratique : 20 heures de conduite minimum

La formation pratique se compose de trois types d'exercices :

 MAÎTRISER LE VÉHICULE HORS CIRCULATION	 APPRÉHENDER LA CIRCULATION	 CIRCULER DANS DES CONDITIONS VARIÉES
• Vérifications, prise en main • Manoeuvres lentes et rapides • Freinages d'urgence • Évitement d'obstacles • Maîtrise de l'équilibre • Allure réduite et allure plus élevée	• Départ et arrêt • Insertion, changement de direction • Franchissement d'intersections • Adaptation de l'allure • Positionnement sur la chaussée • Utilisation de la boîte de vitesses	• Conduite de jour et de nuit • Temps sec et conditions dégradées • Circulation en agglomération, sur route et autoroute • Comportement face aux autres usagers et aux imprévus
3) Examen et validation L'examen du permis A2 comprend une épreuve théorique moto (ETM) et une épreuve pratique. La réussite à ces épreuves permet l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.		

CONTACT :

 **09 55 52 48 33**

 **opoint.drancy@gmail.com**



PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Être apte médicalement à la conduite de la catégorie A



RÉSULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A2



ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire aux examens théorique et pratique



SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



PERMIS AM

CYCLOMOTEUR

PRÉ-REQUIS

Pour suivre la formation au permis AM (cyclomoteur), le candidat doit :

- Être âgé d'au moins 14 ans.
- Avoir obtenu l'ASSR 1 ou l'ASSR 2 ou l'ASR.
- Être apte médicalement à la conduite d'un cyclomoteur.

DURÉE DE LA FORMATION

8 heures de formation

ÂGE MINIMUM

14 ans

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

CONTACT :



09 55 52 48 33



opoint.drancy@gmail.com

LES ENJEUX DE LA FORMATION

- Le cyclomoteur est souvent le premier véhicule motorisé utilisé par les jeunes.
- La formation vise à développer des comportements responsables et solidaires sur la route.
- L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière nécessaires à la conduite d'un cyclomoteur.
- Développer les compétences indispensables pour circuler en sécurité et partager la route avec les autres usagers.
- Se présenter avec succès à l'attestation de formation du permis AM (BSR).

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation au permis AM comprend une partie théorique et une partie pratique. Elle se déroule sur 8 heures et comprend 5 séquences.

SÉQUENCES	DURÉE	CONTENU
1 ÉCHANGES SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES	30 min	• Échanges avec les élèves sur leurs représentations de la conduite d'un cyclomoteur.
2 FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION	2 h	• Connaissance du cyclomoteur : éléments mécaniques, équipements, commandes. • Équipements du conducteur. • Adopter une position de conduite sécuritaire. • Démarrer et s'arrêter. • Maîtriser la réalisation d'un freinage. • Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
3 FORMATION À LA CONDUITE SUR LES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION	3 h	• Démarrer le cyclomoteur. • Ralentir et immobiliser le cyclomoteur. • Rechercher des indices utiles. • Adapter l'allure et la trajectoire. • Apprécier et maintenir les distances de sécurité. • Négocier un virage. • Choisir la position sur la chaussée. • Franchir les différents types d'intersections. • Changer de direction.
4 SENSIBILISATION AUX RISQUES	1 h 30	Sensibilisation aux principaux facteurs de risque en motocyclette légère et aux conséquences d'un comportement à risque.
5 BILAN DE LA FORMATION	1 h	Bilan et synthèse de la formation. Remise de l'attestation de formation (permis AM).



À l'issue de la formation, l'auto-école délivre une attestation de formation permettant de conduire un cyclomoteur (permis AM).



PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

- Avoir 14 ans minimum
- Être titulaire de l'ASSR 1 ou de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Être apte médicalement à la conduite d'un cyclomoteur



RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtention de l'attestation de formation du permis AM (BSR)



ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des jeunes.
- Alternance de théorie et de pratique.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.



ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire aux exigences de la formation



SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'une attestation de formation permettant de conduire un cyclomoteur (permis AM).